FORMATION

ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (INTÉGRANT LES RÉFORMES 2021 DU DROIT DES SÛRETÉS ET DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ)

27 septembre 2022
Centre de formation permanente (CFP) 4 rue Blaise Desgoffe 75006 Paris

INSCRIPTION OBLIGATOIRE - PLUS D'INFOS
ASSAS-UNIVERSITE.FR

IRPI - Sujets transversaux

Intervenants : Nicolas BINCTIN (professeur agrégé des Facultés de droit) et Pascal RUBELLIN (docteur en droit, maître de conférences à l'université de Poitiers HDR)

Objectifs :

> Comprendre les influences du droit des entreprises en difficulté sur l'appropriation et l'exploitation des biens intellectuels
> Identifier les réflexes à adopter pour la préservation des biens intellectuels en présence d'un partenaire soumis à une procédure collective
> Pouvoir enchérir dans une procédure pour acquérir des actifs intellectuels

Public concerné : Juristes, avocats, conseils en propriété industrielle, mandataires de justice (administrateurs judiciaires et

mandataires judiciaires)

Prix : 650 €
Tarif préférentiel proposé aux personnels de l'université : 520 €

En savoir plus

Pour tout renseignement ou toute inscription, contactez l'IRPI par courriel ou par téléphone : +33 (0)1 44 41 56 16

L'IRPI propose chaque année une trentaine de formations sur différentes thématiques dans le domaine de la propriété intellectuelle. Destinées à un petit groupe (4 à 10 participants), les formations de l'IRPI sont conçues autour d'objectifs opérationnels et animées par des professionnels spécialistes de la propriété intellectuelle (juristes, avocats ou conseils). *Validation au titre de la formation continue obligatoire (FCO) des avocats et des conseils en propriété industrielle (CPI).*

Consulter le programme complet des formations de l'IRPI.

Téléchargement

Bulletin d'inscription